

## Après la Réunion du 10 septembre 2019 sur l'état sanitaire de la population de la CARENE

Dans l'Estuaire de La Loire on meurt de cancers plus qu'ailleurs et on souffre plus qu'ailleurs de maladies respiratoires... Mais la cause en est toute trouvée : on y boit et on y fume plus qu'ailleurs !

C'est du moins ce que laisseraient supposer pouvoirs publics et acteurs de santé qui n'ont pas pu continuer à ignorer l'évidence des chiffres (28% de surmortalité par cancer pour les moins de 65 ans) ni les demandes répétées de nos associations pour une enquête épidémiologique mesurant l'impact de la pollution de l'air sur notre santé (pétition ayant recueillie plus de 2000 signatures en mars-avril 2019).

Certes il est bien connu que l'habitant de la CARENE ne se déplace que clope au bec et litron de rouge à la main, mais il reste surtout évident qu'il travaille ou qu'il habite dans un environnement industriel affecté par un certain nombre de produits mortifères : oxydes d'azote, particules ultra-fines, chromes VI et autres produits cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques (C.M.R.).

Mais rassurez-vous braves gens toutes ces émissions sont sous « autocontrôle » et ne sont pour rien dans nos problèmes de santé.

Ainsi les habitants de Montoir, dont la surmortalité par cancer du poumon est supérieure de 30% à celle du reste du pays, ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes et à leurs excès tabagiques. Les rejets polluants des entreprises de la commune n'y sont pour rien !

L'explication principale des chiffres de l'enquête de l'ARS révélés ce 10 septembre, serait donc toujours le cocktail alcool-tabac, qui nous est resservi depuis au moins 2013 \*. Pourtant nous restons persuadés qu'un autre cocktail peut expliquer ces chiffres alarmants : c'est l'effet combiné d'un certain nombre de produits toxiques rejetés par les industries locales.

Nous continuons donc à demander une enquête épidémiologique visant à établir les liens entre l'exposition à certaines substances et la surmortalité et les sur-affections sur le territoire.

Nous continuons à demander la mise en place d'actions pour contrôler et limiter les rejets d'un certain nombre d'entreprises, dont certaines ne respectent même pas les obligations légales.

Nous continuons à demander des règles qui prennent en compte la dangerosité du cumul des polluants pour la santé des riverains et des salariés, ainsi que la fin des dérogations à ces normes quand elles existent (cas du REACH\*\*)

Nous demandons toujours la différenciation entre zones travaillées et zones habitées dans le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration par la CARENE, pour préserver la santé de la population des nuisances industrielles, ce qui est aussi du ressort des municipalités.

C'est possible, il s'agit juste de courage politique. Assez de constats, nous attendons des actes.

Saint-Nazaire le 11 septembre 2019

\* **Observation de la santé des nazairiens**, diagnostics ORS, novembre 2013, **Contrat local de Santé de Saint-Nazaire 2015-2018** (ARS-Ville de Saint-Nazaire- Préfecture de L.A.)

\*\* **REACH ou ECHA**, Règlement européen sur l'utilisation des substances chimiques, qui autorise par dérogation l'utilisation de produits nocifs qu'il interdit par ailleurs !